

Bénéfices

Pour les patients :

- Inclus dans sa prise en charge
- Confort et diminution du stress
- Accès rapide aux spécialistes
- Prise en charge : identique à une consultation en présentielle
- Diminution du délai de cicatrisation

À l'échelle régionale :

- Réduction des inégalités d'accès aux soins
- Maillages forts entre les professionnels de santé
- Économies sur les dépenses de santé (transports réduits, hospitalisation réduites, pansements adaptés...)

"Je ne connaissais pas Domoplaies, et grâce à cette approche, on se sent moins isolé face à une prise en charge qui n'évolue plus. Nous avons reçu d'excellents conseils, appris de nouvelles techniques et découvert de nouveaux pansements. Et en deux mois, les progrès ont été incroyables." **Emilie IDE libérale**

"D'abord, on sait que ce service existe. [...] Ensuite, on continue parce qu'il y a des résultats. Dans les 3/4 des cas, on arrive à cicatriser les plaies." **Hélène IDE EHPAD**



Téléchargez les applications
Therap-e et Norm'Uni Pro



Site Norm'Uni : www.norm-uni.fr

Si vous souhaitez inclure un patient :
Formulaire d'inclusion en ligne



CONTACTS



Mail : domoplaies@normand-esante.fr

Mail sécurisé : domoplaies@cart.mssante.fr

02 14 99 00 52

Suivi des plaies
complexes avec
l'appui de la télésanté

Un dispositif sécurisé,
mobile et facile !

À l'intention du patient
et des soignants



Pour le patient

Pourquoi vous a-t-on proposé DOMOPLAIES ?

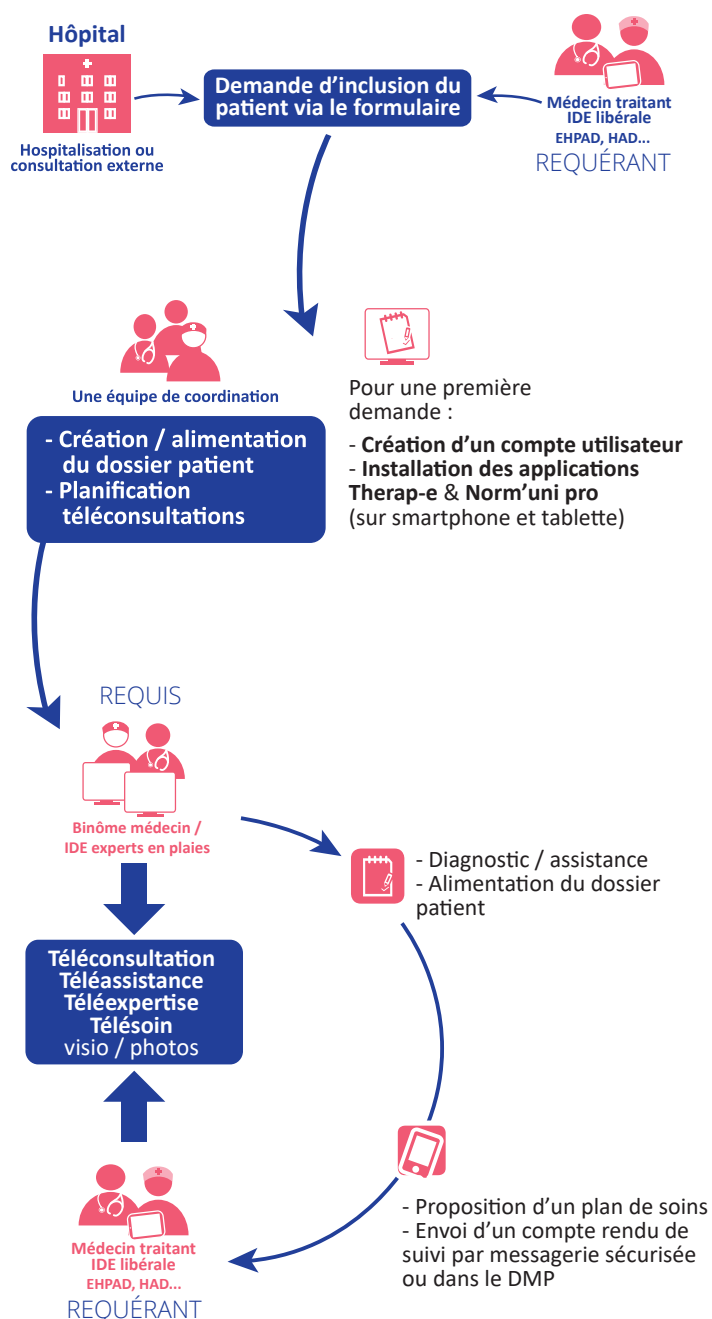
Après concertation, votre équipe soignante a préconisé un suivi rapproché de votre plaie.

Pour votre confort, il est possible de réaliser ce suivi à distance via des téléconsultations.

Vos infirmier.e.s peuvent continuer à vous suivre et apporter toute leur expertise à la qualité de votre prise en charge.

Pour cela, il leur suffit de créer un compte auprès de Norm'uni et de télécharger l'application Therap-e.

Domoplaies, c'est quoi ?



Lexique

La téléconsultation est une consultation à distance entre un professionnel médical et un patient, généralement par vidéotransmission. Dans Domoplaies, le patient est accompagné par un professionnel de santé, pour la gestion des plaies à distance.

La téléexpertise permet à un professionnel de santé de demander l'avis d'un ou plusieurs collègues médicaux sur une situation sans la présence du patient, et pas nécessairement en temps réel.

Le télésoin permet à un auxiliaire médical ou à un pharmacien de prendre en charge un patient et de le suivre à distance.

Comment coter en exercice libéral ?

L'accompagnement à la téléconsultation est valorisé selon les modalités suivantes :

- **L'acte est réalisé lors d'un soin infirmier déjà prévu :**
TLS – acte à 10 €
- **L'acte est réalisé isolément dans un lieu dédié aux téléconsultations :**
TLL – acte à 12 €
- **L'acte est organisé de manière spécifique à domicile :** TLD – acte à 15 €

L'acte de demande de téléexpertise est valorisé : Dans la limite de 4 actes par an, par IDE ou IPA, pour un même patient : RQD - acte à 10€

Source : www.ameli.fr